



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
29 juin 2018  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2018**  
4-7 septembre 2018, New York  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire  
**Programmes de pays et questions connexes**

**Descriptif de programme de pays pour la Guinée  
équatoriale (2019-2023)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Considérations générales .....	2
II. Priorités du programme et partenariats .....	5
III. Administration du programme et gestion des risques.....	10
IV. Suivi et évaluation.....	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée équatoriale (2019-2023) ...	13



## I. Considérations générales

1. La Guinée équatoriale est un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, dont le revenu national brut par habitant atteignait environ 10 890 dollars en 2015, après avoir accusé une baisse de 7,5 % en 2014 en raison du choc pétrolier<sup>1</sup>. Elle est sortie de la catégorie des pays les moins avancés en 2017, sur la base du seul critère de revenu. Le pays figure à la 135<sup>e</sup> place sur 188 pays dans l'indice de développement humain, avec un indicateur de 0,592, ce qui se situe au-dessous de la moyenne (0,631) des pays de la catégorie de développement humain intermédiaire. Si le taux de pauvreté a été ramené de 76,8 % en 2006 à 43,7 % en 2011, les inégalités entre villes et campagne demeurent élevées, la plupart des Équato-Guinéens dépendant des deux plus grandes villes pour leurs revenus<sup>2</sup>. Le recensement de la population et des logements effectué en 2015 indique que 72,2 % des 1 225 337 habitants que compte le pays vivent en Guinée équatoriale continentale tandis que 27,8 % résident dans la zone insulaire. Soixante-dix pour cent de la population vit en zone urbaine, et 30 % en zone rurale<sup>3</sup>. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 60 % de la population, 23,5 % des jeunes du groupe d'âge des 20-24 ans étant au chômage. Ce taux est plus élevé chez les femmes (26,7 %) que chez les hommes (21,2 %). Selon les estimations faites à l'occasion de l'enquête sur la population active de 2015, 20 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché du travail, ce qui risque d'accroître la vulnérabilité du pays et les inégalités si les lacunes en matière de compétences ne sont pas traitées et des emplois décents créés.

2. La Guinée équatoriale occupe le 173<sup>e</sup> rang sur 190 pays dans l'indice Doing Business<sup>4</sup>, et son tissu d'entreprises est dominé par quelques grandes sociétés, principalement dans le secteur pétrolier, dont la valeur ajoutée dans le pays est minimale, qui créent très peu d'emplois, et qui entretiennent peu de liens avec les petites et moyennes entreprises naissantes. Le pétrole et le gaz représentent plus de 85 % du produit intérieur brut, plus de 85 % des recettes fiscales et plus de 94 % des exportations<sup>5</sup>. Troisième producteur de pétrole brut d'Afrique subsaharienne, la Guinée équatoriale a pu grâce aux revenus du pétrole faire d'importants investissements dans l'infrastructure, en particulier les routes, les ports et aéroports, les édifices publics, et le logement<sup>6</sup>. Toutefois, son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure résume tout le paradoxe de sa situation, puisque, pays d'Afrique subsaharienne au revenu national brut le plus élevé par habitant<sup>7</sup>, il connaît en même temps un taux élevé de pauvreté (43,7 %)<sup>8</sup>. Les femmes représentent les deux tiers des personnes gagnant moins de deux dollars par jour<sup>9</sup>.

3. Le Gouvernement a fait ces dernières années des efforts remarquables pour moderniser l'administration. Cependant, la faiblesse persistante des structures centrales et locales de gouvernement contribue à un déficit de gouvernance caractérisé, notamment, par un accès limité aux services publics, l'insuffisance des systèmes de planification, un manque de discipline budgétaire et les carences des

<sup>1</sup> Rapport de pays n° 16/358 (novembre 2016) du Fonds monétaire international (FMI).

<sup>2</sup> Rapport national de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

<sup>3</sup> Enquête globale de 2015 sur la population active ; Institut national de la statistique, 2016.

<sup>4</sup> <http://français.doingbusiness.org/data/exploreeconomies/equatorial-guinea>.

<sup>5</sup> PNUD/Banque africaine de développement (BAfD), Perspectives économiques en Afrique ; FMI, Banque mondiale ; Gouvernement équato-guinéen.

<sup>6</sup> Rapports d'évaluation du Plan national de développement économique et social, Perspectives économiques en Afrique, 2016.

<sup>7</sup> Le revenu national brut par habitant est tombé de 25 000 dollars en 2000 à 10 890 dollars en 2017. Institut national de la statistique, 2016.

<sup>8</sup> Rapport national de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

<sup>9</sup> Banque africaine de développement, 2013.

mécanismes de passation des marchés et de maintien de l'ordre. Dans l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (2016), la Guinée équatoriale était classée au 46<sup>e</sup> rang sur 54 pays d'Afrique, obtenant, pour sa note de gouvernance globale, le score de 36,8 sur 100, principalement dû à des notes en baisse dans les domaines de la sécurité, de l'état de droit, de la participation à la vie politique et des droits de l'homme. En 2016, le pays était classé au 136<sup>e</sup> rang sur 175 pays dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International, avec une note de 19 sur 100. Le pays est signataire de nombreux traités et conventions régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme, mais pêche au niveau de leur ratification, de leur application et de leur suivi au niveau national. Dans le cadre de l'Examen périodique universel, le pays n'a pas encore donné suite aux 200 recommandations formulées en 2014 et à l'occasion du rapport à mi-parcours de 2016<sup>10</sup>.

4. L'inégalité entre les sexes reste un problème, en dépit des efforts que fait le Gouvernement en la matière<sup>11</sup>. Seuls deux des 25 ministres du Gouvernement qui viennent d'être nommés sont des femmes, et il n'y a en outre que trois femmes pour 28 vice-ministres. Bien que ce soient des femmes qui président aussi bien le Sénat que l'Assemblée nationale, la représentation des femmes au sein du pouvoir législatif est faible (14 % et 27 % au sein des chambres haute et basse). On déplore des taux élevés de violence sexuelle et sexiste, 63 % des jeunes filles de 15 ans étant l'objet de violences physiques et 32 % des femmes ayant déclaré avoir été victimes de violences sexuelles. Le taux de prévalence du VIH dans la catégorie d'âge des 15-49 ans est de 6,2 %, soit le taux le plus élevé de la sous-région, les femmes étant le plus lourdement touchées, avec un taux de 8,3 %, contre 3,7 % chez les hommes. Les taux de prévalence sont plus élevés dans la partie continentale du pays (7,5 %) que dans la région insulaire (3 %). Sur le territoire continental, 10 % des femmes sont séropositives, contre 4,5 % des hommes. Les dernières sources nationales de données globales sont issues de l'enquête démographique de 2011 sur la santé et le recensement général de la population de 2015. Les carences existantes pour ce qui est de la formulation de politiques fondées sur la connaissance des faits et de la prestation des services sont dues au caractère obsolète de données de surcroît non ventilées.

5. Pour un petit pays dont 90 % de la surface est recouverte d'eau, la Guinée équatoriale concentre sur son territoire une biodiversité et des écosystèmes terrestres et marins sans équivalents, qui constituent un filet de sécurité pour ses populations locales, auxquelles ils fournissent des ressources et rendent des services écosystémiques. Toutefois, le pays est exposé aux risques associés aux changements climatiques, à la perte et à la dégradation de la couverture forestière et des écosystèmes, et à la menace d'extinction de certaines espèces. Faute de suivi et de mécanismes de répression et de détection suffisants, et en l'absence de méthodes d'exploitation forestière viables, on assiste à une raréfaction du couvert forestier, tandis que la chasse, le braconnage et les dommages infligés aux modes de subsistance agraires à proximité des zones protégées menacent d'extinction des espèces telles que les éléphants, les primates et les tortues. En dépit d'investissements dans les capacités institutionnelles à des fins de conservation, seul un petit nombre de zones protégées sont effectivement opérationnelles, et le patrimoine naturel reste vulnérable en raison des carences des pratiques d'attribution de concessions, de l'exploitation, de la mauvaise planification, et des limites du système actuel de surveillance et de maintien de l'ordre. La prise en compte systématique des questions de biodiversité, de changements climatiques et de renforcement de la résilience dans la planification et les pratiques nationales et sectorielles n'en est encore qu'à ses balbutiements ; elle passera par des investissements supplémentaires au niveau de

<sup>10</sup> <https://www.upr-info.org/fr/review/Equatorial-Guinea>.

<sup>11</sup> Cf. Décret n° 16/2018 de février 2018.

l'appui spécialisé, de la mise en œuvre et du renforcement des systèmes de gouvernance. Le nouveau programme de pays fait fond sur le travail de coopération déjà effectué et met à profit le partenariat mondial que le PNUD a institué avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat et les mécanismes et fonds internationaux connexes, dont la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

6. Le programme s'appuie sur l'évaluation finale et les éléments factuels du précédent programme de pays, en mettant l'accent sur les atouts comparatifs du PNUD : a) partenariat et appui à l'élaboration de politiques dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement : le PNUD (et le système des Nations Unies) continuera de jouer un rôle en amont en aidant le pays à intégrer les objectifs de développement durable aux politiques et stratégies nationales, par-delà le Plan national de développement économique et social pour 2020 ; b) projets de développement durable : le PNUD renforcera sa coopération avec le FEM en vue d'une gestion viable de l'environnement, à laquelle il associera le Fonds vert pour le climat et les autres mécanismes ; c) développement des capacités statistiques, y compris la production et l'analyse de données, réalisation d'enquêtes socioéconomiques : le PNUD a noué un solide partenariat avec l'Institut national de la statistique et continue, avec le système des Nations Unies, à mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales dans l'optique de la production de statistiques relatives aux objectifs de développement durable ; d) renforcement des capacités institutionnelles des administrations centrale et locales : le PNUD tirera parti de l'accès dont il bénéficie auprès des ministères clefs chargés de la planification du développement, du commerce, du travail et de la sécurité sociale, de l'administration locale, des affaires sociales et de l'égalité des sexes, ainsi que de la faculté qu'il a de travailler en collaboration avec eux ; e) sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et amélioration de la transparence et du respect du principe de responsabilité : avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD continuera d'apporter son concours au processus d'examen périodique universel ; f) développement des technologies de l'information et des communications au service du développement : le PNUD travaillera avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et s'appuiera sur le savoir-faire des centres spécialisés dans ces technologies pour dispenser une formation professionnelle adaptée à un public principalement constitué de jeunes et de femmes ; g) appui à la lutte nationale contre le VIH/sida : le PNUD est un partenaire de choix du Gouvernement (comme le système des Nations Unies), et il continuera de jouer un rôle dans les domaines des achats et du renforcement des capacités dans le cadre de la lutte contre le VIH/sida.

7. Selon l'évaluation des résultats des activités de développement qui a été effectuée en 2017, la présence du PNUD en Guinée équatoriale est justifiée par son indicateur de développement humain, qui témoigne de la nécessité de lutter contre la pauvreté, les inégalités et la faiblesse des institutions. Toutefois, son statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, conjugué au manque de ressources, au montant insuffisant de l'aide publique au développement (APD) et à l'absence de soutien financier, émanant de donateurs ou d'autres sources de financement, ne permet pas au PNUD la même souplesse en matière de programme et d'activités<sup>12</sup>. En dépit de la part décroissante qu'il a dans le financement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le système des Nations Unies reste le partenaire

<sup>12</sup> La Guinée équatoriale reçoit environ 0,01 % de l'APD (rapport de 2015 sur les objectifs du Millénaire pour le développement).

de développement le plus important du pays<sup>13</sup>. Le nouveau programme est axé sur un certain nombre d'interventions stratégiques clefs, dont il équilibre l'application entre parties insulaire et continentale du pays, et étend les partenariats, au-delà des pouvoirs publics, aux acteurs non étatiques pour permettre une plus grande participation des organisations de la société civile.

8. Le chemin de la réalisation des objectifs de développement durable est émaillé d'obstacles aussi complexes qu'interdépendants qui exigent des solutions intégrées de la part des pouvoirs publics et de la société civile. Le Plan national de développement économique et social est le socle sur lequel peut s'installer solidement cette trajectoire de développement du pays. Il vise à mobiliser les investissements d'infrastructure de haute qualité qui sont nécessaires à la transformation structurelle, et à accélérer la diversification économique, les progrès du développement humain et la réalisation des objectifs de développement durable. Des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais le caractère interdépendant des objectifs de développement durable oblige à une meilleure coordination entre pouvoirs publics, secteur privé, organisations de la société civile et partenaires de développement. L'Institut national de la statistique, de création récente, est appelé à jouer un rôle central dans la réalisation du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, en fournissant faits et données pour l'élaboration des politiques. Il faudra, pour cela, soutenir les capacités institutionnelles afin de combler le déficit de données, et mettre l'accent sur l'intégration des objectifs et la mise en œuvre des engagements internationaux dans le prochain Plan national.

9. Un effort constant continue de s'imposer si l'on veut atteindre les objectifs nationaux en matière de diversification économique, de gouvernance, de capital humain et de qualité de vie, tout en veillant à la viabilité environnementale. Le cadre logique prévoit comme axes stratégiques une accélération de la transformation structurelle au service du développement durable et l'élimination de la pauvreté dans toutes ses dimensions. Au titre du nouveau programme, les interventions du PNUD permettront de : a) donner aux institutions nationales les capacités voulues pour élaborer des politiques intégrées fondées sur la connaissance des faits, qui favorisent un développement durable et la réalisation des objectifs connexes tout en luttant contre les inégalités, avec une attention particulière pour les plus vulnérables ; b) cibler la formation professionnelle nécessaire et accroître les débouchés (emplois décents ou emplois indépendants), en particulier pour les femmes et les jeunes, et poursuivre le travail de défense des droits de l'homme, et notamment de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ; c) relever les défis des changements climatiques, de la biodiversité et de la gestion durable des zones protégées, renforcer la résilience, et protéger l'environnement et les moyens de subsistance des populations locales. Ce n'est qu'en traitant tout cela comme un tout que le PNUD pourra contribuer à un développement durable sans laissés-pour-compte et renforcer l'efficacité de la gouvernance et le respect du principe de responsabilité.

## II. Priorités du programme et partenariats

10. Sur la base des enseignements tirés du programme précédent<sup>14</sup> et conformément à son Plan stratégique, le PNUD travaillera sur deux axes, un développement durable sans laissés-pour-compte et le renforcement de la gouvernance et du respect du

<sup>13</sup> La Guinée équatoriale finance environ 70 % du Plan-cadre actuel des Nations Unies pour l'aide au développement (2013-2017).

<sup>14</sup> Évaluation finale du programme de pays, 2013-2017, Évaluation des résultats des activités de développement de la Guinée équatoriale (2017), au titre du chapitre « Considérations générales ».

principe de responsabilité. Les objectifs stratégiques visent la transformation structurelle, l'élimination de la pauvreté, l'efficacité de la gouvernance, l'égalité des sexes et une gestion viable de l'environnement. Dans le cadre du développement national, le PNUD proposera, face aux priorités du Gouvernement, les solutions types suivantes : a) maintenir les populations hors de la pauvreté ; b) mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable ; c) promouvoir des solutions fondées sur la nature pour préserver la planète. Le PNUD est bien placé pour aider le pays à mettre au point des programmes servant ses priorités de développement nationales et le développement des capacités de ses institutions, et pour mobiliser savoir-faire technique et ressources financières au moyen de la modalité de réalisation nationale. Il élargira son partenariat avec le Gouvernement et son dialogue avec les autorités nationales à tous les niveaux pour y associer la société civile et les associations locales. Des investissements seront faits pour renforcer les capacités des acteurs, institutions et systèmes nationaux au moyen d'interventions ciblées de politique générale. Le programme porte sur huit grandes interventions axées sur les résultats, faisant toute leur place aux femmes et menées en amont selon la méthode par portefeuille, par opposition à l'ensemble très divers de produits – 17 et plus – que prévoyait le programme précédent<sup>15</sup>.

11. Le PNUD mettra à profit son rôle fédérateur par-delà les cloisonnements entre politiques, programmes et organisations et son savoir-faire mondial pour aider le Gouvernement à fédérer les ministères d'exécution et les partenaires de développement, à prêter main-forte aux mécanismes de coordination du développement, formuler des politiques et stratégies de développement nationales et à les harmoniser avec les objectifs de développement durable. Parmi les partenaires potentiels figurent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, résidents ou non, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, l'Agence française de développement et les États-Unis d'Amérique. Le PNUD continuera d'agir en tant que prestataire de services pour le Gouvernement et le système des Nations Unies et de jouer ce faisant un rôle central dans les partenariats et la mobilisation des ressources pour les activités des Nations Unies dans tout le pays<sup>16</sup>. Il collaborera avec les ministères des finances, de l'économie et de la planification, du commerce, de l'industrie et de l'énergie, des affaires sociales et de l'égalité des sexes, de l'agriculture, des forêts et de l'environnement, du travail et de la sécurité sociale, des pêches et des ressources hydriques, de la santé et du bien-être social, et de l'intérieur, les autorités locales, le Médiateur et le Parlement afin d'assurer la coordination, de dispenser un conseil technique efficace et de fournir des services efficaces.

### **Premier axe. Un développement durable, profitant à tous**

12. Le PNUD assistera le Gouvernement dans la mise en place de solutions et services techniques intégrés propres à favoriser la diversification de l'économie et l'accélération d'une croissance profitant à tous, ainsi que l'emploi décent et l'égalité des sexes et des revenus. Le programme soutiendra la diversification économique, le renforcement des capacités de production et le développement des politiques commerciales et industrielles, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés<sup>17</sup> et encouragera l'investissement dans la technologie et l'innovation, en particulier dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre, afin de créer des emplois décents et d'améliorer les moyens de subsistance des personnes les plus

<sup>15</sup> Évaluation des résultats des activités de développement (2017).

<sup>16</sup> Le précédent Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le programme de pays pour 2013-2017 ont été cofinancés à 70 % par le Gouvernement.

<sup>17</sup> <https://www.enhancedif.org/fr/>.

vulnérables, en particulier les jeunes et les femmes. Compte tenu de la situation géographique du pays et de la grande abondance de ses ressources en eau, on mettra l'accent sur les interventions visant à promouvoir les emplois verts et l'économie bleue. Pour apporter des solutions techniques intégrées, le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à intégrer les objectifs de développement durable au plan-cadre de planification et de politique générale et à encourager une meilleure coordination entre les différents services du Gouvernement et les autres parties prenantes afin d'accroître la cohérence de l'action gouvernementale et la capacité de collecte, d'analyse et de communication des données relatives aux Objectifs au sein du système statistique national.

13. En partenariat avec l'OIT, l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le secteur privé et les donateurs potentiels, le PNUD soutiendra l'autonomisation économique des jeunes, en œuvrant en faveur de l'éducation et d'emplois décents. L'investissement dans ce domaine sera axé sur la formation professionnelle, en particulier des jeunes femmes, moyennant des systèmes de bourse et de formation générale et professionnelle, afin de combler l'écart de compétences. Un mécanisme mettant en relation demandeurs d'emploi et employeurs aura pour vocation de corriger les asymétries du marché du travail en matière d'information et de promouvoir l'accès des femmes et des jeunes à l'emploi. Le programme se servira des données émanant de l'Institut national de la statistique pour mettre au point des stratégies ciblées adaptées à chaque catégorie, comme, par exemple, des mesures d'autonomisation économique des femmes et des systèmes de formation des jeunes axés sur le marché. Un appui sur mesure est prévu pour le renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises, dans le domaine, notamment, de l'accès aux financements, aux technologies et à l'innovation, pour encourager l'emploi indépendant et l'entrepreneuriat et accroître les débouchés offerts aux femmes et aux jeunes. L'action menée en faveur d'un modèle d'économie solidaire permettra aux petites et moyennes entreprises d'accéder à des chaînes de valorisation plus importantes, de créer des emplois et d'acquérir de nouvelles technologies. L'appui apporté en amont, en collaboration avec l'OIT, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les États-Unis d'Amérique et la Banque mondiale permettra au Gouvernement d'être mieux à même de se charger des questions liées au commerce et à l'intégration régionale, et d'élargir ainsi les débouchés économiques des jeunes et des femmes. Une révision des cadres juridiques et réglementaires s'imposera pour favoriser une croissance sans laissés-pour-compte, en donnant aux petites et moyennes entreprises un accès aux financements et en améliorant les conditions économiques.

14. Le PNUD collaborera avec l'OIT, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes des Nations Unies à la mise sur pied du système national de protection sociale en vue de remédier à l'exclusion et de renforcer la résilience en cas de crise, tout en multipliant les débouchés offerts à la population. Le système de protection sociale offrira à vie aux plus vulnérables services d'appui et de transferts en espèces<sup>18</sup>. La stratégie de protection sociale fixera les attributions du système de protection sociale et le cadre de gouvernance à mettre en place pour assurer la coordination de l'action des ministères. Dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida, le programme aura recours aux réseaux et aux moyens du PNUD, notamment le mécanisme du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, pour apporter des services d'appui de qualité au Gouvernement, de concert avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA),

---

<sup>18</sup> Le PNUD s'est associé à la Banque mondiale et à l'UNICEF pour aider l'Institut national de la statistique à établir l'indice de pauvreté multidimensionnelle.

afin que : a) le traitement reçu par les personnes séropositives soit dispensé dans les conditions de fiabilité que garantissent ses systèmes de passation des marchés ; b) les lois, politiques et pratiques punitives, la stigmatisation et la discrimination qui font obstacle à une lutte efficace contre le sida soient éliminées ; c) une réponse soit apportée, dans la lutte contre le VIH, aux besoins particuliers des femmes et des filles et qu'il soit mis fin à la violence sexuelle et sexiste ; d) des campagnes de sensibilisation à la pandémie soient mises en place<sup>19</sup>.

15. Mettant à profit le rôle qu'il a de longue date en tant qu'agent de réalisation du FEM, le programme prévoit d'intervenir aux niveaux suivants : a) investissement dans le renforcement des capacités institutionnelles de gouvernance aux fins de la protection de la biodiversité et du système national de zones protégées, avec, notamment, l'élaboration et la réalisation de plans de préservation de la diversité biologique et de gestion viable des ressources naturelles ; b) travail en faveur de l'intégration des questions relatives à la biodiversité dans les politiques et plans nationaux, infranationaux et sectoriels de développement ; c) promotion d'une gestion écologiquement viable des zones forestières situées hors des zones protégées, avec un accent particulier sur les concessions forestières ; d) en collaboration avec les principaux ministères, investissement dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de financement viable en vue de la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes. Il s'agira notamment de mettre à profit les partenariats en place avec le FEM, le Fonds vert pour le climat et le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD-plus) ; l'Université de Drexel, le programme de protection de la diversité biologique de l'île de Bioko, les États-Unis, et l'Agence française de développement, ainsi que d'associer le secteur privé aux initiatives relatives à la viabilité environnementale. Les quelques (grandes) entreprises qui opèrent dans le secteur des hydrocarbures offrent une occasion en ce sens au programme dans le cadre de leurs projets de responsabilité sociale. Le PNUD travaille avec Noble Energy, Marathon Oil, et le Ministère des mines et de l'industrie afin d'amplifier ce travail.

16. Le PNUD continuera à associer les populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, à l'objectif de préservation de la diversité biologique et de gestion viable des ressources naturelles, en travaillant au renforcement de la résilience à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. Cet appui consistera notamment en mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et en activités de promotion des énergies renouvelables. Les investissements du PNUD contribueront à la sensibilisation et à l'éducation des publics visés, à savoir les pouvoirs publics et les différentes communautés, qu'ils aideront à mieux savoir élaborer et réaliser des plans et à adopter des pratiques viables en matière d'utilisation des ressources naturelles, d'écotourisme, de formation de revenu et d'activités de préservation de la diversité biologique. La méthodologie utilisée conjuguera stratégies d'emploi et de subsistance s'inscrivant dans la continuité de la politique nationale en matière d'emploi et stratégies de développement local définies dans le Plan national de développement économique et social. Le programme s'attachera à développer l'investissement dans la préservation de la biodiversité, sur la base des moyens de subsistance que privilégie la population, et à renforcer la résilience des populations locales à la dégradation de l'environnement et aux changements climatiques. Des partenariats seront établis avec l'Institut national pour la préservation des forêts et l'Institut national de coordination des questions relatives à l'environnement, le Conseil de la recherche scientifique et

<sup>19</sup> Le Gouvernement finance entièrement l'effort national de lutte contre le VIH/sida, et le PNUD est le partenaire qu'il s'est choisi pour se procurer les antirétroviraux.

technique de Guinée équatoriale, l'Université nationale de Guinée équatoriale, les organisations non gouvernementales du pays, le Réseau des femmes d'Afrique centrale, le Programme de protection de la diversité biologique, le FEM, le Fonds vert pour le climat et la Commission des forêts d'Afrique centrale.

17. Dans l'intérêt d'une gestion viable de l'environnement et de la prise en main du programme par le pays et dans le souci de faire davantage pour amener la collectivité à jouer un rôle plus important, le PNUD mettra à profit l'expérience accumulée dans l'utilisation de fonds verticaux tels que le FEM pour le financement des activités environnementales afin d'appuyer le travail réalisé en faveur de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des inégalités et du développement durable. Cet axe de travail recouvre les objectifs suivants : maintenir la population hors de la pauvreté (objectif de développement durable n° 1) ; permettre à tous de vivre en bonne santé et de connaître le bien-être (objectif 3), parvenir à l'égalité des sexes (objectif 5), promouvoir un travail décent et la croissance économique (objectif 8), faire en sorte que les villes et les établissements humains soient sûrs, résilients et durables (objectif 11), et préserver les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité (objectif 15).

**Deuxième axe. Mettre en place une gouvernance plus efficace, plus inclusive et plus responsable.**

18. Harmonisé avec les priorités nationales, le programme vise les mesures de transformation suivantes : a) renforcement des capacités des institutions publiques en matière de formulation, d'exécution et de suivi des politiques et des lois portant sur les droits de l'homme, l'état de droit, le développement local et une croissance inclusive ; b) cadres réglementaires à mettre en place aux niveaux national et local afin de pouvoir offrir des services publics de qualité ; c) égalité effective entre les femmes et les hommes. Le PNUD investira dans le renforcement des institutions pour qu'elles soient plus réactives et comptables de leur action et fournissent aux échelons central et local de l'État, dans des conditions d'équité, des services publics de nature à inspirer la confiance du public. L'appui apporté consistera notamment en services consultatifs techniques et en une aide au renforcement des capacités des organisations de la société civile, des associations de femmes et des organisations de jeunes, qui seront dispensés en collaboration avec les services de l'État, le secteur privé et les collectivités territoriales afin de permettre la mise au point des outils nécessaires et des pratiques optimales en même temps que le renforcement et le transfert des compétences et des capacités entre les différents acteurs. Il sera fait une part au développement des capacités en ce qui concerne la formulation de politiques antisexistes afin qu'elles fassent dorénavant partie intégrante des plans et budgets nationaux, sectoriels et infranationaux et que les besoins stratégiques des jeunes et femmes vulnérables soient dûment pris en considération.

19. Le programme contribuera au renforcement des systèmes nationaux et des cadres réglementaires dans une optique de défense et de protection des droits de l'homme, de renforcement de l'engagement civique et d'amélioration de la responsabilisation et de la transparence des institutions publiques. Il apportera son concours : a) au renforcement des capacités des parties prenantes à l'échelon national afin de permettre au pays de donner suite aux engagements pris sur le plan international dans le domaine des droits de l'homme ainsi que d'honorer ses autres obligations conventionnelles en matière d'établissement de rapports et de renforcer le pouvoir d'action de la société civile sur le plan de la défense des droits de l'homme, de même que les institutions nationales spécialisées et les initiatives locales, en matière de promotion des droits des femmes et des personnes les plus vulnérables ; b) au renforcement des capacités de la société civile pour lui permettre de prendre

part au dialogue sur les politiques et de faire entendre la voix des citoyens, notamment sur le plan de l'utilisation responsable des ressources publiques par l'État et les collectivités territoriales ; c) à la politique de décentralisation, en aidant au renforcement des capacités des collectivités territoriales pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mandat et de leur rôle de prestataires de services collectifs bénéficiant à tous. Ces interventions visent à contribuer aux objectifs d'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes, partout dans le monde (objectif de développement durable 1), de progression de l'égalité des sexes (objectif 5), de réduction des inégalités (objectif 10), et de promotion de la paix, de la justice et d'institutions solides (objectif 16).

20. Le programme donnera au Parlement et à l'exécutif des capacités institutionnelles accrues pour accroître la participation politique des femmes, y compris leur nomination à des postes de décision et à des fonctions de haut niveau au sein de l'administration, avec le concours de l'initiative du PNUD sur l'égalité des sexes dans l'administration publique. Des efforts seront faits pour inscrire les objectifs antisexistes dans le processus budgétaire national afin que les investissements publics fassent place à la problématique hommes-femmes et traitent les deux sexes sur un pied d'égalité. L'Initiative du PNUD pour la problématique hommes-femmes et la gestion des politiques économiques entend renforcer, avec les capacités institutionnelles, l'institution du Parlement et le système judiciaire afin d'accélérer le processus de ratification, de mise en application et de diffusion des lois nationales harmonisées avec les lois antisexistes internationales et conformes au droit international des droits de l'homme et à la Constitution.

21. Le PNUD s'emploiera, par l'intermédiaire de son réseau mondial, y compris ses institutions spécialisées et bureaux régionaux et les partenariats Sud-Sud, à mobiliser le secteur privé, la société civile et les organisations non gouvernementales, de même que le Gouvernement, les partenaires bilatéraux et les organisations multilatérales, en faveur d'une plus grande responsabilisation des acteurs et de plus de transparence. Il s'attellera pour cela au renforcement du système judiciaire et au développement des connaissances en matière de protection des droits de l'homme, consacrant notamment sa collaboration avec le HCDH et d'autres partenaires au plaidoyer en faveur du respect des conventions internationales relatives aux droits de l'homme et d'une plus grande égalité entre les sexes, et son travail avec ONU-Femmes et d'autres organisations aux initiatives visant à réduire la violence sexiste et à promouvoir un secteur des médias plus solide, plus professionnel et plus viable.

### **III. Administration du programme et gestion des risques**

22. Le présent descriptif de programme de pays constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes. La réalisation du programme au niveau national, avec le soutien opérationnel du PNUD, est la modalité privilégiée. On recourra à la réalisation directe selon les besoins, en accord avec le Gouvernement. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour améliorer l'efficacité et gérer les risques financiers. Les coûts directs afférents aux projets seront calculés conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration. S'appuyant sur l'expérience acquise avec le programme précédent, le PNUD a recensé des mesures de mobilisation des ressources permettant de

diversifier les sources de financement et ainsi de compléter et renforcer l'utilisation de stratégies ex ante (réduction et atténuation des risques). Il s'agit notamment de suivre les risques de change liés à la participation du gouvernement aux coûts en monnaie locale. Dans le cadre de l'évolution vers une présence différenciée dans les pays, les gouvernements des pays d'accueil augmenteront leur soutien financier à la structure de base des bureaux extérieurs en accroissant leurs contributions aux dépenses locales desdits bureaux. Le niveau de présence du PNUD dans un pays sera fonction de la contribution de son gouvernement à la fois aux dépenses locales du bureau extérieur et de sa participation à la prise en charge des coûts.

23. Eu égard au nombre limité des partenaires bilatéraux et multilatéraux, la mobilisation de ressources, au-delà de la participation du Gouvernement aux coûts, revêtira une importance critique pour la viabilité du programme. Il y a donc lieu d'aborder les partenariats sous un angle plus large et plus créatif en aidant le Gouvernement à tirer parti des modes de financement disponibles ou novateurs, notamment le financement de l'action climatique et les systèmes de collaboration avec le secteur privé. Le PNUD renforcera ses partenariats actuels en tenant compte de la viabilité des résultats et des liens établis avec le Gouvernement et les partenaires de développement. Il s'agira d'élargir la filière de financement en scellant des accords de collaboration avec les partenaires et le Gouvernement. Les mécanismes traditionnels de coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires seront renforcés afin d'assurer la synergie des programmes collectifs relatifs aux changements climatiques. Sous la direction du coordonnateur résident et du Comité directeur, pour ce qui est du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le PNUD continuera de jouer un rôle central dans la création de partenariats et la mobilisation des ressources à l'appui de programmes conjoints du système des Nations Unies. Les partenariats actuels seront renforcés, en particulier dans les domaines favorisant la transition vers une économie « vert-bleu », la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire offrant à cet égard un potentiel important à exploiter.

#### **IV. Suivi et évaluation**

24. Afin de favoriser la prise en main des processus au niveau du pays et d'établir une synergie dans la communication des résultats, les indicateurs de réalisations ont été calculés à partir des cadres de suivi et d'évaluation du Plan national de développement économique et social, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, du Plan stratégique (cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) et des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, en accordant une attention particulière à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Le suivi de la contribution apportée dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes sera effectué à l'aide du système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes mis au point par le PNUD. Le PNUD appuiera le développement des capacités nationales, y compris les partenaires de réalisation et d'autres parties prenantes, en matière de collecte, de gestion, d'analyse, de diffusion et d'utilisation des données, afin d'améliorer les processus de planification, de suivi et d'évaluation en vue de la prise des décisions liées à la réalisation des objectifs de développement durable. Il apportera son concours à la mise au point de mécanismes de responsabilisation dans le secteur public et au sein des organisations de la société civile pour les aider à devenir des agents de changement sachant être à l'écoute et s'adapter aux besoins de la collectivité.

25. LE PNUD prêtera assistance à l'Institut national de la statistique pour l'aider à mettre à disposition en temps voulu les données fiables et ventilées qui lui sont

demandées. Des consultations et un dialogue de haut niveau seront organisés au moins une fois par an pour examiner l'efficacité et l'efficience du programme. Au niveau des projets, la périodicité du suivi du programme sera trimestrielle et au niveau des réalisations du programme de pays, elle sera au minimum annuelle. Le PNUD mettra sur pied, à l'aide des informations et des statistiques communiquées par le pays, un cadre de suivi et d'évaluation adossé dans la mesure du possible au Plan national de développement économique et social et à ses plans et stratégies sectoriels. Pour assurer la mise en oeuvre effective de ce plan de suivi et d'évaluation, au moins 5 % du budget-programme du pays seront affectés à ces activités, moyennant quoi le PNUD pourra assurer la mise en place et la gestion d'une fonction de suivi-évaluation financée selon le principe du partage des dépenses et prévoyant état de référence, suivi et évaluations, notamment l'évaluation de l'impact de toutes les réalisations effectuées.

## Annexe

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Guinée équatoriale (2019-2023)

Priorité ou objectif du pays : renforcer le capital humain et améliorer la qualité de vie

Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (ou équivalent) associant le PNUD

Réalisation 1. En 2023, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées accèdent davantage, et à égalité de chances, à des emplois décents.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique. Promouvoir l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

Indicateurs de réalisation (Ind.), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p><b>Ind.1.1.</b> Taux d'emploi agricole Niveau de référence : (2016) :18,3 % Niveau cible : 36 %</p> <p><b>Ind.1.2.</b> Taux d'emploi industriel Niveau de référence (2016) :18,4 % Niveau cible : 36 %</p>	<p><b>1.1.2.</b> Rapports du Ministère du travail, de la promotion de l'emploi et de la sécurité sociale (MTPESS), données relevées par la Banque mondiale, rapports de l'OIT.</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle <b>Entité responsable :</b> MTPESS</p>	<p><b>Produit 1.1.</b> Le Ministère des finances, de l'économie et de la planification et les principaux ministères ont les capacités voulues pour élaborer et mettre en œuvre une politique fondée sur des données probantes, favorable à un développement économique diversifié et durable, sans laissés-pour-compte.</p> <p><b>Ind.1.1.1.</b> Nombre de politiques, plans, stratégies et programmes mis en œuvre pour promouvoir un développement économique durable, sans laissés-pour-compte. Niveau de référence (2017) : 1 Niveau cible 5 Source des données : rapports du MFEP ; rapports du MCPPME, du MINDE, des Nations Unies. Fréquence de la collecte : semestrielle</p> <p><b>Ind.1.1.2.</b> Nombre d'enquêtes statistiques générales effectuées par l'Institut national de la statistique avec ventilation des données (INEGE). Niveau de référence (2017) : 2 Niveau cible : 5 Source des données : annuaire statistique de l'INEGE. Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>Ministère des finances, de l'économie et de la planification (MFEP) Ministère du travail, de la promotion de l'emploi et de la sécurité sociale (MTPESS) Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et des sports (MEESS) Ministère du commerce et de la promotion des petites et moyennes entreprises (MCPME) Ministère de la culture, du tourisme et de la promotion de l'artisanat (MCTPA) Ministère de l'industrie et de l'énergie (MINDE); Ministère des affaires sociales et de l'égalité des sexes (MASES) Ministère de la santé et du bien-être social (Mdis) Cabinet du Premier Ministre (CPM) INEGE Banque mondiale OIT</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 258</p> <p><b>Autres ressources :</b> 28 950</p>

Indicateurs de réalisation (Ind.), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p><b>Ind.1.3.</b> Taux de chômage des jeunes (15-24 ans, en % de la population active) Niveau de référence (2017) : 11,8 % Niveau cible : 6 %</p> <p><b>Ind.1.4.</b> Taux de chômage des femmes (% de la population active féminine) Niveau de référence (2017) : 7,1 % Niveau cible : 3,5 %</p>	<p><b>1.2.</b> Rapports du MTPRESS, relevés de données, rapports de l'OIT <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle <b>Entité responsable</b> : MTPRESS ; Banque mondiale ; OIT</p>	<p><b>Ind.1.1.3.</b> Nombre d'emplois « verts » ou « bleus » créés (femmes et hommes) Niveau de référence (2017) : 0 Niveau cible (2023) : 5 000 (total cumulé) Source des données : rapports et relevés de données du MTPRESS Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><b>Produit 1.2.</b> Les femmes et les jeunes ont davantage de moyens techniques et financiers de créer une entreprise et répondre aux besoins du marché du travail. <b>Ind.1.2.1.</b> Pourcentage de femmes et de jeunes obtenant des crédits pour créer ou développer leur entreprise Niveau de référence : 5 % Niveau cible : 30 % Source : rapports du Plan national de développement économique et social (PNDES) Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><b>Ind.1.2.2.</b> Pourcentage de femmes et de jeunes bénéficiaires de formations générales ou professionnelles ayant trouvé un travail dans les 6 mois Niveau de référence (2017) : à déterminer Niveau cible : 30 % Source : rapports du MTPRESS. Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>MTPRESS MEESS MCPPE MASES CPM Banque mondiale OIT Centres de formation professionnelle et technique</p>	
<p><b>Ind.1.5.</b> Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes, nouveau-nés, victimes</p>	<p><b>1.3.</b> Rapports du Gouvernement, des Nations Unies. <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle <b>Entité responsable</b> : MASES</p>	<p><b>Produit 1.3.</b> Les institutions publiques sont techniquement mieux à même de mettre en place un système de protection sociale bénéficiant à tous <b>Ind.1.3.1.</b> Mesure dans laquelle les mesures et capacités institutionnelles</p>	<p>MTPRESS MASES Mdis CPM Institut national de la sécurité sociale (INSESO)</p>	

Indicateurs de réalisation (Ind.), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p>d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables) ;</p> <p>Niveau de référence (2017) : 30 % de la population couverte par l'INSESO</p> <p>Niveau cible : 100 %</p>		<p>adaptées sont en place pour améliorer l'accès aux systèmes de protection sociale, par groupe cible : a) sexe, b) âge, c) pauvres (villes), d) population rurale</p> <p>Niveau de référence (2017) : 0</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source des données : rapports du Gouvernement et des Nations Unies</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><b>Ind.1.3.2.</b> Pourcentage de ménages dirigés par une femme) ayant bénéficié de transferts en espèces) par le canal du système national de protection sociale</p> <p>Niveau de référence (2017) : 0 %</p> <p>Niveau cible : 30 %</p> <p>Source des données : rapports du Gouvernement et des Nations Unies</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><b>Indicateur 1.3.3.</b> Nombre de personnes ayant accès aux services de lutte contre le VIH et services connexes, par sexe et par type de service :</p> <p>a) Communication autour des changements de comportement</p> <p>    i) Nbre d'hommes bénéficiaires</p> <p>    ii) Nbre de femmes bénéficiaires</p> <p>Niveau de référence (2017) : 345 (hommes et femmes)</p> <p>Niveau cible (2023) : 998</p> <p>Source des données : rapports du Gouvernement et des Nations Unies</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>b) Traitements antirétroviraux</p> <p>    i) Nbre d'hommes bénéficiaires</p> <p>    ii) Nbre de femmes bénéficiaires</p>	<p>FNUAP</p> <p>ONUSIDA</p> <p>UNICEF</p>	

<i>Indicateurs de réalisation (Ind.), niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
		Niveau de référence (2017) : 18 900 Niveau cible (2023) : 32 400 Source des données : MdIS Fréquence de la collecte : annuelle		

**Priorité ou objectif du pays : un développement durable.**

**Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (ou équivalent) associant le PNUD : Réalisation 2. En 2023, la population de Guinée équatoriale utilise ses ressources naturelles (marines, forestières et hydriques) de façon viable.**

**Réalisation correspondante 2 du plan stratégique. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.**

<p><b>Ind.2.</b> Hectares de terres gérés de façon viable dans le cadre des zones protégées et de l'action de préservation de la diversité biologique et des écosystèmes</p> <p>Niveau de référence (2017) : 367 500 ha Niveau cible : 470 158 ha</p>	<p><b>2.1.</b> Rapports nationaux du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement (MAEFE).</p> <p><b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle <b>Entité responsable :</b> PNUD, MAEFE</p>	<p><b>Produit 2.1.</b> Le Ministère de l'agriculture, de l'élevage, des forêts et de l'environnement (MAEFE) a renforcé les capacités aux fins d'une protection efficace et durable de la diversité biologique et de la gestion des zones protégées.</p> <p><b>Ind.2.1.1.</b> Nombre de zones protégées dotées de plans de gestion mis en œuvre</p> <p>Niveau de référence (2017) : 2 Niveau cible : 5</p> <p>Source : rapports sur les projets réalisés, MAEFE Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><b>Ind.2.1.2.</b> Ressources naturelles gérées dans le cadre d'un régime d'utilisation viable, de conservation, d'accès aux ressources et de partage des bénéfices : a) Superficie des zones protégées faisant l'objet de mesures d'amélioration de la gestion (en hectares) ; c) Superficie sous régime de gestion forestière durable (en hectares)</p> <p>Niveau de référence (2017) : a) 367 500 ha ; c) 367 500 ha Niveau cible : a) 470 158 ha ; c) 470 158 ha</p> <p>Source : rapports sur les projets, MAEFE</p>	<p>MAEFE Ministère des pêches et des ressources hydriques (MPRH) FEM Cadre de coopération mondiale FAO Agence française de développement (AFD) Organisations non gouvernementales (ONG).</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 1 119 <b>Autres ressources :</b> 9 950</p>
---	--	--	--	--

Indicateurs de réalisation (Ind.), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
<p><b>Ind.2.2.</b> Émissions de CO2 (kt) Niv. de référence (2014) : 5 346,5 kt Niveau cible : 1 781 kt</p>	<p><b>2.2.</b> MINDE <b>Fréquence de la collecte</b> : annuelle <b>Entité responsable</b> : MINDE</p>	<p>Fréquence de la collecte : annuelle <b>Ind.2.1.3.</b> Montant des fonds du secteur privé consacrés au financement d’initiatives écologiquement viables Niveau de référence (2017) : à déterminer Niveau cible : 2 millions de dollars Source : rapports du MAEFE Fréquence de la collecte : annuelle <b>Produit 2.2.</b> Les communautés locales, en particulier les femmes et les jeunes, adoptent des pratiques viables de gestion des ressources naturelles et d’adaptation aux changements climatiques <b>Ind.2.2.1.</b> Nombre de communautés locales adoptant des pratiques viables de gestion des ressources naturelles et d’adaptation aux changements climatiques Niveau de référence (2017) : 2 Niveau cible : 10 Source : MAEFE, MINDE, rapports sur l’état d’avancement des projets du PNUD/FEM Fréquence de la collecte : annuelle <b>Ind.2.2.2.</b> Part des ménages ayant accès à moindre coût à une énergie propre et durable) : a) ménages dirigés par une femme ; b) en zone rurale ; c) en zone urbaine et périurbaine Niveau de référence (2017) : 0 Niveau cible : a) 5 % b) 5 % c) 5 % Source : rapports sur l’état d’avancement des projets du FEM Fréquence de la collecte : annuelle</p>	<p>MAEFE MPRH MINDE FEM Cadre de coopération mondiale FAO AfD ONG</p>	

---

**Priorité ou objectif du pays : une gouvernance de qualité au service des citoyens**


---

**Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) (ou équivalent) associant le PNUD : Réalisation 3. En 2023, les institutions publiques bénéficient d'une gestion efficace reposant sur des normes, procédures et programmes et sur des données de politique publique et économique fiables fondées sur la connaissance, en vertu de laquelle elles renforcent la participation des organisations de la société civile (OSC) tout en renforçant l'efficacité des institutions publiques.**

---

**Réalisation correspondante 2 du plan stratégique. Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable.**


---

<i>Indicateurs de réalisation (Ind.), niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)</i>
<b>Ind.3.1.</b> Classement dans l'Indice de la gestion publique Niveau de référence (2016) : 50 Niveau cible : 40	<b>3.1.</b> Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle <b>Entité responsable :</b> Fondation Mo Ibrahim	<b>Produit 3.1.</b> Renforcement des capacités institutionnelles en vue de l'accès des populations locales à des services de base de haute qualité, dans les régions continentales et insulaires <b>Ind.3.1.1.</b> Proportion des personnes ayant accès aux services de base, par groupe cible : a) pauvres, b) femmes, c) jeunes Niveau de référence (2017) : à déterminer Niveau cible : 60 % Source des données : rapports du MASES, annuaire statistique de l'INEGE. Fréquence de la collecte : annuelle <b>Ind.3.1.2.</b> Nombre d'autorités locales s'étant dotées d'un plan de développement Niveau de référence (2017) : 0 Niveau cible : 5 Source : Rapports sur les collectivités territoriales, rapports sur les projets du PNDL. Fréquence de la collecte : annuelle	MFEP Ministère de l'intérieur et de l'administration locale MASES INEGE Agencia Nacional Guinea Ecuatorial 2020 (ANGE2020) OSC Organisations du secteur privé (OSP)	<b>Ressources ordinaires :</b> 28 <b>Autres ressources :</b> 12 250
<b>Ind.3.3 :</b> Classement dans l'Indice de perception de la corruption Niveau de référence (2017) : 171 Niveau cible : 161	<b>3.3.</b> Rapport sur l'Indice de perception de la corruption <b>Fréquence de la collecte :</b> annuelle <b>Entité responsable :</b> Transparency International	<b>Produit 3.2.</b> Le MdIJ et les institutions nationales des droits de l'homme ont renforcé leurs capacités techniques afin d'élargir l'accès à la justice et de combattre la discrimination, en mettant l'accent	Ministère de la justice (MdIJ) Direction des services de défense des droits de l'homme (DDDH) MASES ANGE2020	



Indicateurs de réalisation (Ind.), niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars É.-U.)
		<p>a) du secteur public b) sans but lucratif</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Niveau cible : 10</p> <p>Source : MASES</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p><b>Ind.3.3.2.</b> Nombre de réformes juridiques, politiques et institutionnelles adoptées afin d'éliminer les obstacles structurels à l'autonomisation des femmes, notamment la violence sexuelle et sexiste.</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 2</p> <p>Source : MdJ, DDDH</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		